



**Santra Plus**  
Prévention • Santé • Travail

**PROCÈS-VERBAL**

**Assemblée  
Générale**

**Lundi**

**23 juin 2025**

# PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE EN DATE DU 23 JUIN 2025

**Monsieur le Président**, Sébastien MARIN ouvre l'assemblée générale ordinaire convoquée ce jour, réunie à l'hôtel Novotel – 20 cours La Fayette – Quai Colbert 76600 Le Havre à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'AGO du 27 juin 2024
2. Rapport moral du Président
3. Rapport financier du Trésorier
4. Rapport du Commissaire aux comptes
5. Modification des statuts de Santra Plus
6. Votes des résolutions
  - ✓ Approbation du procès-verbal de l'AGO du 27 juin 2024
  - ✓ Approbation des comptes de l'exercice 2024
  - ✓ Affectation du « résultat » au compte « autres réserves »
  - ✓ Approbation des cotisations 2025
  - ✓ Approbation de la modification des statuts de Santra Plus
  - ✓ Quitus au Conseil d'Administration
7. Rapport médical 2024
8. Présentation du dispositif de prévention de la santé mentale du dirigeant

Une feuille de présence a été émarginée en entrée en séance laquelle fait apparaître que 97 adhérents sont présents ou représentés, totalisant 97 Voix. Pour mémoire, cette assemblée peut valablement délibérer, aucun quorum n'étant requis statutairement.

Madame Grondin précise que Monsieur Marin est président de Santra Plus depuis quelques mois. Monsieur Marin en profite pour remercier Monsieur PrévotEAU pour ses années de Présidence au sein de Santra Plus.

## 1 : Approbation du procès-verbal de l'AGO du 27 juin 2024

Il n'y a pas eu de remarque particulière sur le procès-verbal de l'AGO du 27 juin 2024.

## 2 : Rapport moral du Président

### Présentation du rapport moral par Monsieur Marin.

Madame, Monsieur, chers adhérents,

Depuis quelques mois, j'ai l'honneur de présider notre service de prévention en santé au travail. Je tiens à souligner l'engagement des équipes de Santra Plus et les avancées majeures qui ont marqué cette année, consolidant ainsi notre mission de prévention et d'accompagnement des employeurs et salariés. Cette période a été marquée par une dynamique forte autour de nos trois volets d'intervention : le **suivi individuel**, la **prévention collective** et la **prévention de la désinsertion professionnelle**.

Notre engagement pour une offre de service conforme à la réglementation s'est traduit par plusieurs avancées majeures :

1. **Une offre dédiée aux employeurs.** La santé mentale des dirigeants étant un enjeu essentiel, nous avons mis en place une offre spécifique à leur destination. Ce dispositif vous sera présenté lors de cette Assemblée Générale.
2. **L'accompagnement des travailleurs saisonniers.** Notre offre saisonnier, pensée pour répondre aux besoins des salariés en emploi temporaire, s'inscrit pleinement dans notre mission de prévention.
3. **Renforcement des Fiches d'Entreprise.** Nos équipes ont renforcé la réalisation et l'analyse des Fiches d'Entreprise afin d'optimiser le suivi et la prévention des risques professionnels pour nos adhérents.
4. **L'expérimentation "Meersens".** Dans une démarche d'innovation, nous avons lancé l'expérimentation du nouvel outil de mesure d'atmosphère "Meersens". Ce dispositif permet d'analyser la qualité de l'air, le bruit et la luminosité, contribuant ainsi à une meilleure compréhension des environnements de travail.
5. **Valorisation de nos actions via notre nouveau site internet.** Notre site internet mis en ligne en toute fin d'année nous a permis de mieux communiquer nos actions et d'accroître la sensibilisation autour des enjeux de prévention. Nous en mesurons l'effet avec l'affluence des inscriptions à nos sensibilisations.
6. **Une soirée PDP réussie.** Nous avons organisé une soirée dédiée à la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), mettant en lumière le parcours d'un salarié pris en charge par notre cellule de prévention et nos partenaires. Cet événement a suscité un vif intérêt et rencontré un franc succès auprès de nos adhérents.
7. **Engagement dans l'amélioration continue du service puis dans la certification SPEC 2217.** Le travail des équipes dans la démarche d'amélioration continue tout au long de l'année 2024, a permis en 2025 l'obtention du **niveau 1 de la certification SPEC 2217**, sans aucune non-conformité. Cette reconnaissance souligne la rigueur de notre service.

Grâce à ces actions, nous consolidons notre rôle et notre impact en faveur de la santé au travail.

Nos défis restent nombreux, notamment face aux évolutions réglementaires qui nous imposent un **niveau de cotisation moyen**.

Si notre engagement envers la prévention et la santé au travail demeure intact, nous faisons face à des **enjeux majeurs liés à la démographie médicale**. La raréfaction des professionnels de santé, et plus particulièrement des médecins du travail, constitue une difficulté importante pour garantir un accompagnement optimal des salariés et des entreprises. Notre service devra poursuivre ses efforts en matière de recrutement en 2025. Attirer et intégrer de nouveaux talents médicaux est un **objectif clé** pour assurer la pérennité et l'efficacité de nos missions. Nous devons également explorer **des solutions d'organisation innovantes**, permettant une meilleure répartition des compétences et une adaptation aux évolutions du secteur.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les équipes et partenaires qui contribuent, jour après jour, à faire de notre service un acteur de la prévention.

Ensemble, poursuivons cet engagement pour un environnement de travail plus sain et sécurisé.

Sébastien Marin  
Président de Santra Plus

### 3 : Rapport financier du trésorier

#### Présentation du rapport financier par Monsieur Devaux en l'absence de Madame Leroux.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les administrateurs, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la Commission de Contrôle, Madame la Directrice, Madame l'expert-comptable, Monsieur le Commissaire aux Comptes et Mesdames et Messieurs les adhérents.

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport financier de l'exercice 2024 de Santra Plus.

Ce rapport se base sur l'analyse effectuée par notre expert-comptable, dont un exemplaire vous a été remis et qui sera présenté par Rydge Conseil.

#### 1) Les chiffres clés du résultat 2024

Il convient de noter que l'exercice a été marqué par les éléments suivants :

- Le versement d'une restitution aux adhérents par salarié suivi, en lien avec la non-réalisation des embauches de médecins du travail, prévues au budget.
- L'attribution d'une prime de partage des valeurs pour les salariés de Santra Plus.
- Un excédent de résultat au 31 décembre 2024 de 376 K euros.

#### 2) La structure des produits

Les tarifs de cotisation n'ont pas augmenté depuis 2015. Le chiffre d'affaires, s'élevant à 8 385 K euros au 31/12/2024 contre 8 086 K euros au 31/12/2023, est en progression de 299 K euros, soit une augmentation de 4 %. Cette augmentation est due à une hausse des effectifs suivis. Elle est particulièrement significative du fait d'une augmentation des suivis renforcés (+5%).

#### 3) La structure des charges

Les charges totales s'élèvent à 8 242 K euros au 31/12/2024 contre 7 974 K euros au 31/12/2023, soit une augmentation de 269 K euros. Cette augmentation s'explique par :

- Une hausse des charges de personnel
- Une augmentation de la maintenance informatique
- Une augmentation des locations immobilières

#### 4) Le bilan au 31/12/2024

L'actif immobilisé diminue principalement en raison de fin d'amortissement (baisse de 20%).  
Les fonds propres augmentent pour atteindre 5 104 K euros au 31/12/2024.

#### 5) La trésorerie

La trésorerie détenue au 31/12/2024 s'élève à 4 068 K euros, contre 3 776 K euros au 31/12/2023, soit une hausse de 292 K euros.

Santra Plus bénéficie d'une trésorerie croissante jusqu'en mars, en lien avec le paiement des premières échéances des appels de cotisation de début d'année, puis baisse progressivement les trimestres suivants.

Je vous remercie de votre attention et je donne la parole à Mme Moussadik du cabinet Rydge Conseil, qui vous fournira de plus amples précisions et répondra à vos éventuelles questions.

Virginie LEROUX  
Trésorière

## Présentation des comptes et du résultat 2024 par Madame Moussadik, expert-comptable Rydge.

### 1. Les chiffres clés du compte de résultat

Le compte de résultat est un compte de résultat historique, il présente de manière synthétique les comptes de 2021 à 2024 en s'intéressant à l'année 2024.

Santra Plus – Compte de résultat						
En K€	2021	2022	2023	2024	Variation	
Chiffre d'affaires	7 189	7 529	8 086	8 385	299	3,7%
Coûts directs	(5 291)	(5 624)	(6 273)	(6 565)	(292)	4,7%
Marge	1 897	1 905	1 813	1 820	7	0,4%
Frais généraux	(1 084)	(1 128)	(1 128)	(1 175)	(47)	4,2%
Impôts et taxes	(232)	(210)	(178)	(179)	(1)	0,8%
Autres produits et charges	16	41	74	(11)	(86)	-115,3%
<b>EBITDA</b>	<b>598</b>	<b>608</b>	<b>581</b>	<b>454</b>	<b>(127)</b>	<b>-21,8%</b>
Amortissements nets	(96)	(108)	(115)	(99)	16	-13,9%
Dépréciations nettes	125	234	(56)	30	86	-152,6%
<b>EBIT</b>	<b>627</b>	<b>734</b>	<b>410</b>	<b>385</b>	<b>(25)</b>	<b>-6,1%</b>
Résultat financier	27	25	115	138	23	20,2%
Résultat exceptionnel	995	8	18	10	(7)	-41,4%
Participation	(339)	(52)	(51)	(38)	13	-25,4%
IS	(422)	(119)	(115)	(118)	(4)	3,2%
<b>Résultat net</b>	<b>888</b>	<b>596</b>	<b>376</b>	<b>376</b>	<b>(0)</b>	<b>0,0%</b>

Indicateurs clés				
Taux de marge	26%	25%	22%	22%
% frais généraux	-15%	-15%	-14%	-14%
Taux EBITDA	8%	8%	7%	5%

#### Le chiffre d'affaires et les coûts directs :

- Nous avons un chiffre d'affaires de 8 385 K euros qui a augmenté de 299 K euros par rapport à l'année dernière. Cette hausse s'explique par l'augmentation du nombre de salariés suivis en SIR mais aussi par le fait que le montant des remises faites aux adhérents est passé de 4 euros par adhérent contre 9 euros l'année passée.
- Les coûts directs (= coûts qui sont directement en lien avec l'activité de l'association comme par exemple, les charges des médecins, le logiciel métier ...) s'élèvent à 6 565 K euros.

#### Les frais généraux, les impôts et taxes et les autres produits et charges :

- Les frais généraux d'un montant de 1 175 K euros, sont en hausse.
- Les impôts et taxes s'élèvent à 179 K euros, ils sont stables.
- Les autres produits et charges sont de 11 K euros.

#### L'EBITDA (= rentabilité financière avant les politiques d'investissement et les obligations fiscales), les amortissements nets et les dépréciations nettes :

- Le tout nous donne un EBITDA de 454 K euros soit une baisse de 127 K euros.
- Les amortissements nets sont de 99 K euros.
- Les dépréciations nettes (= ce sont les provisions qui ont été faites moins les reprises qui ont pu être faites sur l'exercice) s'élèvent à 30 K euros.

#### L'EBIT, le résultat financier, le résultat exceptionnel, la participation et l'IS :

- Nous avons un résultat d'exploitation de 385 K euros.
- Le résultat financier s'élève à 138 K euros. Il est essentiellement composé des intérêts de compte courant avec Immo Plus et également des intérêts de placement du livret associatif de Santra Plus.
- Le résultat exceptionnel est de 10 K euros.
- La participation versée aux salariés, est à hauteur de 38 K euros.
- L'IS s'élève à 118 K euros.

## Le résultat net :

- Ce qui nous donne un résultat net de 376 K euros.

## 2. Compte de résultat – Focus sur la marge

Santra Plus - Marge						
En K€	2021	2022	2023	2024	Variation	
Chiffre d'affaires	7 189	7 529	8 086	8 385	299	4%
Charges de personnel	(4 324)	(4 667)	(5 170)	(5 470)	(300)	6%
Fournitures	(92)	(77)	(80)	(62)	18	-23%
Intérim	(25)	(1)	(2)	(0)	2	-78%
Déplacements	(52)	(35)	(48)	(57)	(8)	17%
Sous-traitance	(134)	(159)	(255)	(231)	24	-9%
PADOA	(664)	(686)	(717)	(745)	(28)	4%
Coûts directs	(5 291)	(5 624)	(6 273)	(6 565)	(292)	5%
<b>Marge</b>	<b>1 897</b>	<b>1 905</b>	<b>1 813</b>	<b>1 820</b>	<b>7</b>	<b>0</b>
<b>Indicateurs clés</b>						
Taux de marge	26%	25%	22%	22%		



Santra Plus - Charges PADOA						
En K€	2021	2022	2023	2024	Variation	
Chiffre d'affaires	7 189	7 529	8 086	8 385	299	4%
PADOA	(664)	(686)	(717)	(745)	(28)	4%
Ratio charges PADOA/CA	-9%	-9%	-9%	-9%		

**Les coûts directs** correspondent aux coûts qui sont directement en lien avec l'activité.

Les variations significatives sont :

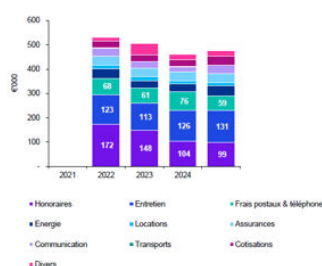
- **Les charges de personnel** : hausse liée aux entrées, sorties des médecins.
- **La sous-traitance** (thérapie de soutien, service social et la diététique) : la baisse de la charge est liée à l'étiopathe qui n'est plus utilisé et à la baisse du nombre de suivi diététique.
- **Padoa (= logiciel métier)** : c'est un poste qui correspond à notre système d'information métier et qui augmente en fonction du nombre d'adhérents suivis. On peut donc constater que le poids des charges de ce logiciel par rapport au chiffre d'affaires dégagé par Santra Plus est identique chaque année, puisqu'il augmente proportionnellement à la hausse du chiffre d'affaires.

Une remarque a été faite sur le coût conséquent du logiciel Padoa. Il a été précisé qu'il s'agit du système d'information métier le plus performant du marché.

Il est à noter que le coût est constant et proportionnel au nombre de salariés suivis. Il s'élève à 7 euros par salarié suivi.

## 3. Compte de résultat – focus sur les frais généraux

Santra Plus - Frais généraux						
En K€	2021	2022	2023	2024	Variation	
Energie	(39)	(29)	(34)	(42)	(8)	22,9%
Locations	(14)	(18)	(11)	(12)	(1)	10,8%
Entretien	(123)	(113)	(126)	(131)	(5)	3,7%
Maintenance informatique	(38)	(73)	(94)	(117)	(23)	24,3%
Locations immobilières	(415)	(437)	(464)	(490)	(25)	5,5%
Autres prestations	(100)	(113)	(110)	(92)	17	-15,7%
Assurances	(37)	(35)	(37)	(39)	(2)	5,5%
Honoraires	(172)	(148)	(104)	(99)	5	-4,9%
Communication	(33)	(26)	(21)	(34)	(12)	56,6%
Transports	(2)	(1)	(0)	(1)	(0)	56,7%
Frais postaux & téléphone	(68)	(61)	(76)	(59)	17	-22,1%
Cotisations	(29)	(27)	(29)	(37)	(8)	27,4%
Divers	(14)	(47)	(21)	(23)	(2)	9,4%
<b>Frais généraux</b>	<b>(1 084)</b>	<b>(1 128)</b>	<b>(1 128)</b>	<b>(1 175)</b>	<b>(47)</b>	<b>4,2%</b>



**Les frais généraux** sont à hauteur de 1 175 K euros. Ils sont en hausse.

Les variations significatives sont :

- **La maintenance informatique** a augmenté de 23 K euros. Cela est lié à la création d'un site web, à des achats de licence Microsoft ...
- **Les locations immobilières** sont en hausse de 25 K euros. Il s'agit d'une hausse classique de l'indice que l'on a tous les ans.
- **Les autres prestations** baissent de 17 K euros.
- **La communication** est en hausse de 12 K euros.
- **Les frais postaux et téléphone** sont en baisse de 17 K euros. Il y a eu une double prestation en téléphonie.

#### 4. Bilan

Santra Plus – Bilan						
	2021	2022	2023	2024	Variation	
Immobilisations incorporelles	0	(0)	0	0	-	0,0%
Immobilisations corporelles	545	531	430	342	(88)	-20,4%
Immobilisations financières	2 723	2 280	2 142	2 166	25	1%
<b>Actif immobilisé</b>	<b>3 269</b>	<b>2 811</b>	<b>2 572</b>	<b>2 508</b>	<b>(63)</b>	<b>-2,5%</b>
Clients	280	448	436	266	(170)	-39,0%
Fournisseurs	(144)	(133)	(118)	(131)	(14)	11,5%
BFR exploitation	135	315	318	134	(184)	-57,2%
Dettes sociales	(1 094)	(976)	(814)	(934)	(120)	14,8%
Dettes fiscales	(328)	139	1	(81)	(83)	-6639,7%
Autres créances et dettes	(1 066)	(954)	(841)	(292)	549	-65,3%
BFR hors exploitation	(2 487)	(1 791)	(1 654)	(1 307)	346	-21,0%
<b>BFR</b>	<b>(2 352)</b>	<b>(1 476)</b>	<b>(1 336)</b>	<b>(1 173)</b>	<b>163</b>	<b>-12,2%</b>
Disponibilités	3 341	3 267	3 776	4 068	292	7,7%
Emprunts	-	-	-	-	-	-
Compte courant	(23)	2	-	-	-	-
<b>Trésorerie nette</b>	<b>3 318</b>	<b>3 270</b>	<b>3 776</b>	<b>4 068</b>	<b>292</b>	<b>7,7%</b>
Provisions	(425)	(208)	(248)	(273)	(25)	9,9%
Subventions	(54)	(45)	(36)	(27)	9	-25,0%
<b>Actifs nets</b>	<b>3 755</b>	<b>4 351</b>	<b>4 728</b>	<b>5 104</b>	<b>376</b>	<b>0</b>
Réserves	2 867	3 755	4 351	4 728	376	8,7%
Résultat	888	596	376	376	(0)	0,0%
<b>Fonds propres</b>	<b>3 755</b>	<b>4 351</b>	<b>4 728</b>	<b>5 104</b>	<b>376</b>	<b>8%</b>

Le compte de résultat :

- **L'actif immobilisé** est de 2 508 K euros.
- Santra Plus n'a pas de **besoin en fond de roulement**, c'est-à-dire qu'elle a une trésorerie suffisante pour faire face à ses encaissements et décaissements.
- **Les fonds propres** s'élèvent 5 104 K euros qui montrent la santé financière de l'association.

#### 5. Cotisations 2025

Les tarifs de cotisations ont été validés en Conseil d'Administration, il n'y a pas d'augmentation de prévue pour l'année 2025. Le calcul tarifaire reste identique.

TARIFS OFFRE SOCLE 2025 HT		
SI (Suivi Individuel Simple) Périodicité à 5 ans	Cas général, agents biologiques Cat2 (AB2), moins de 18 ans non affectés à des travaux réglementés, champs électromagnétiques si VLE dépassées	82€
SIA (Suivi Individuel Adapté) Périodicité à 3 ans	Travailleurs handicapés, travail de nuit, titulaires d'une pension d'invalidité, femmes enceintes, femmes allaitantes ou venant d'accoucher	115€
SIR (Suivi Individuel Renforcé) Périodicité à 2/4 ans	Amiante, plomb, CMR, rayonnements ionisants Cat. B, agents biologiques groupes 3 et 4 (ABP 3 et 4), risque hyperbare, risque de chute de hauteur lors des opérations de montage et/ou démontage d'échafaudage, autorisation de conduite, habilitations électriques, manutention manuelle de port de charges > 55kg (R4541-9), risques particuliers motivés par l'employeur	132€
SIRA (Suivi Individuel Renforcé Annuel)	Moins de 18 ans affectés à des travaux réglementés, rayonnements ionisants Cat. A	165€

TARIF OFFRE SPÉCIFIQUE 2025 HT	
Suivi individuel Forfait prévention avec accès aux sensibilisations Accompagnement psychologique	115.50€

TARIF OFFRE SAISONNIERS 2025 HT	
A destination des saisonniers	45€

AUTRES TARIFS 2025 HT		
Surveillance nucléaire Tarifs conventionnés avec EDF	Forfait "Visite Aptitude - médecin"	396€
	Forfait "Visite Intermédiaire de Suivi - médecin"	264€
	Forfait "Visite Intermédiaire de Suivi - Professionnel de santé"	198€
Convocation non honorée	Absence injustifiée	94€

### Information :

Il a été rappelé que les tarifs de cotisation n'ont pas été modifiés depuis plusieurs années. Pour **2025**, la proposition est de **maintenir les tarifs actuels**.

- **Suivi simple : 82 euros.**
- **Suivi individuel adapté : 115 euros.**
- **Suivi individuel renforcé : 132 euros.**
- **Offre spécifique :** Issue de la **loi de 2022**, elle est destinée aux **chefs d'entreprise** et aux **travailleurs indépendants**. Elle inclut un **suivi individuel**, un **forfait de prévention** (accès aux sensibilisations et accompagnements psychologiques), et l'accès à une **plateforme (dispositif de prévention de la santé mentale du dirigeant)**.
- **Offre saisonniers :** Destinée aux **CDD** recrutés pour une durée inférieure à **45 jours** dans le cadre du travail saisonnier, avec une tarification de **45 euros**. Il a été précisé que cette offre concerne des **formations et actions de prévention** menées collectivement auprès de plusieurs adhérents.
- D'autres tarifs sont liés à des contractualisations spécifiques, notamment avec **EDF** et des dispositifs de suivis nucléaires.

## 4 : Rapport du Commissaire aux comptes

Monsieur Compagnon du cabinet Mazars prend la parole et informe qu'il va procéder à la lecture de 2 rapports :

- **La certification des comptes**

Il atteste que les comptes 2024 sont certifiés et conformes au regard des règles et qu'ils sont sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière du patrimoine de l'association.

- **Les conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale**

Monsieur Compagnon précise qu'il n'y a pas de conventions réglementées, qui ont été passées les années précédentes et qui sont toujours actives et il y a encore moins des nouvelles conventions qui ont été contractualisées cette année.

Il confirme donc que dans le rapport spécial en annexe (qui concerne les conventions ou les contrats qui peuvent être passés par l'association avec éventuellement les dirigeants), il s'agit des conventions qui seraient passées au cours de l'exercice. Pour cette année il n'y a aucune convention de passée en 2024 entre l'association et des entités ou sociétés dont les membres du bureau seraient également dirigeants.

## 5 : Modification des statuts de Santra Plus

Ce point à l'ordre du jour porte sur la proposition de modification des statuts de Santra Plus.

En effet, il vise à corriger le terme « Offre complémentaire » par « Offre additionnelle ». La modification a été identifiée et rectifiée dans le règlement intérieur l'année dernière lors de l'Assemblée Générale. Il a été expliqué que la modification était de nature **sémantique**. Lors d'une précédente révision des statuts, à la suite d'une nouvelle réglementation, le terme "Offre additionnelle" avait été utilisé au lieu de "Offre complémentaire". La réglementation exige l'emploi du libellé exact "Offre additionnelle".

Les modifications concernent spécifiquement **deux articles** :

- **Article 2**
- **Article 8**

## 6 : Vote des résolutions

Monsieur Marin a annoncé le passage au vote des résolutions.

### Première résolution : **Approbation du procès-verbal de l'AGO du 27 juin 2024.**

Le procès-verbal était à la disposition des adhérents sur le site internet de Santra Plus.

Aucune remarque n'étant formulée, Monsieur Marin propose de soumettre le procès-verbal à l'approbation. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

- ➔ *Après avoir pris connaissance du procès-verbal du 27 juin 2024, l'Assemblée Générale.*
- ✓ *Approuve le procès-verbal du 27 juin 2024 à l'unanimité.*

## Approbation du Procès Verbal de l'AGO du 27 juin 2024

Nombre de suffrage(s) exprimé(s) : 97

Nombre de non voté(s) : 0

Option n°	Libellé	Nombre de voix
1	Pour	93
2	Contre	0
3	Abstention	4

*Abstention de Monsieur Lescanne qui compte pour 4 voix puisqu'il a 3 pouvoirs.*

### Deuxième résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2024

- ➔ *Après avoir entendu le compte rendu financier et les explications qui lui ont été faites, l'Assemblée Générale.*
- ✓ *Approuve les comptes de l'exercice 2024 à la majorité.*

#### Approbation des comptes de l'exercice 2024

Nombre de suffrage(s) exprimé(s) : 97

Nombre de non voté(s) : 0

Option n°	Libellé	Nombre de voix
1	Pour	96
2	Contre	0
3	Abstention	1

*Abstention de Monsieur Lecoq.*

### Troisième résolution : Affectation du « résultat » au compte « autres réserves »

- ➔ *Après avoir entendu le compte rendu financier et les explications qui lui ont été faites, l'Assemblée Générale.*
- ✓ *Affecte le résultat de l'exercice 2024 au compte « autre réserves » à l'unanimité.*

#### Affectation du "résultat" au compte "autres réserves"

Nombre de suffrage(s) exprimé(s) : 97

Nombre de non voté(s) : 0

Option n°	Libellé	Nombre de voix
1	Pour	97
2	Contre	0
3	Abstention	0

### Quatrième résolution : Approbation des cotisations 2025

- ➔ Après avoir entendu les explications qui ont été faites, l'Assemblée Générale.
- ✓ Approuve les cotisations 2025 à la majorité.

#### Approbation des cotisations 2025

Nombre de suffrage(s) exprimé(s) : 97  
Nombre de non voté(s) : 0

Option n°	Libellé	Nombre de voix
1	Pour	97
2	Contre	0
3	Abstention	0

### Cinquième résolution : Approbation de la modification des statuts de Santra Plus

- ➔ Après avoir entendu les explications qui ont été faites, l'Assemblée Générale.
- ✓ Approuve la modification des statuts de Santra Plus.

#### Approbation de la modification des statuts de Santra Plus

Nombre de suffrage(s) exprimé(s) : 97  
Nombre de non voté(s) : 0

Option n°	Libellé	Nombre de voix
1	Pour	97
2	Contre	0
3	Abstention	0

### Sixième résolution : Quitus au Conseil d'Administration

- ➔ Nous demandons à l'Assemblée Générale de donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion financière et administrative de l'association Santra Plus.
- ✓ Le quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion financière et administrative de Santra Plus est donné à la majorité.

#### Quitus au Conseil d'Administration

Nombre de suffrage(s) exprimé(s) : 97  
Nombre de non voté(s) : 0

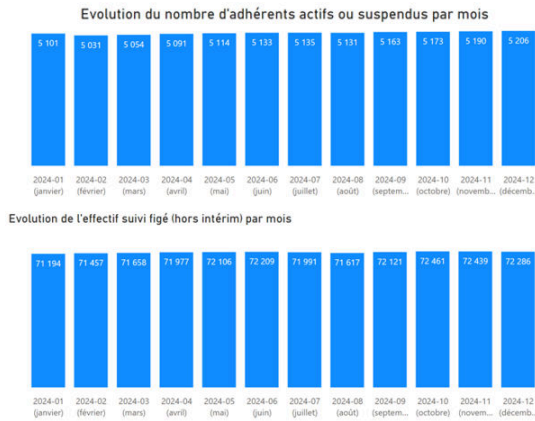
Option n°	Libellé	Nombre de voix
1	Pour	97
2	Contre	0
3	Abstention	0

# 7 : Rapport médical 2024

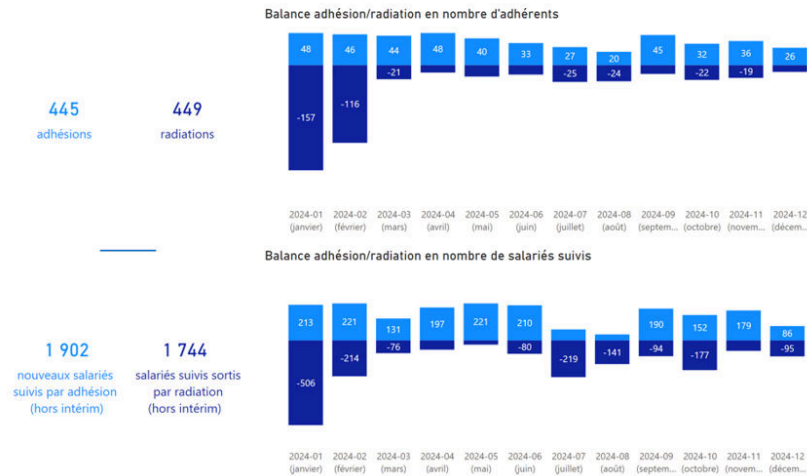
Présentation du bilan détaillé de l'activité médicale par le Dr Lattaoui.

## Adhésions et radiations :

### Evolution des effectifs suivis en 2024



### Adhésions et radiations en 2024



- 5 206 adhérents
- 445 adhésions et 449 radiations ont été enregistrées.
- 1 902 nouveaux salariés suivis par adhésion et 1 744 salariés sortis par radiation.

## Visites réalisées :

### Visites réalisées en 2024

**40 584**

visites réalisées  
43 450  
visites réalisées l'année dernière

**Hors intérim**  
**36 118** visites réalisées  
38 604 visites réalisées l'année dernière  
0,6% des visites en visio  
659 salariés déclarés inaptes  
2,1% de visites avec demande de revue  
0,8 plaquettes distribuées par visite

**Intérim**  
**4 466** visites réalisées  
4 846 visites réalisées l'année dernière  
5,9% des visites en visio  
7 salariés déclarés inaptes  
0,7% de visites avec demande de revue  
0,6 plaquettes distribuées par visite

**6,1%**  
d'absentéisme cette année

**1,3**  
salariés convoqués pour un  
salarié vu cette année

**53 303**  
RDV posés cette année

- Total : **40 584 visites** réalisées en 2024, contre 43 450 en 2023. L'activité est jugée "à peu près équivalente" avec un peu plus de suivis actuellement.
- **Hors intérim : 36 118 visites** réalisées.
  - Visites en visio : **0,6%**.
  - Visites à la demande : **2,1%**.
  - Inaptitudes : **659** cas.
  - Plaquettes distribuées par visite : **0,8%**.
- **Intérim : 4 466 visites** réalisées.
  - Visites avec demande de revue : **0,7%**.
  - Salariés déclarés inaptes en intérim : **7** cas.
  - Plaquettes distribuées par visite : **0,6%**.
- **Absentéisme : 6,1%**.
- Il faut convoquer **1,3 salariés** pour obtenir un rendez-vous de visite.
- Sur l'année, **53 303 convocations** ont été émises pour un rendez-vous.

## Visites réalisées par professionnels :

### Visites réalisées par professionnel (avec intérim) en 2024

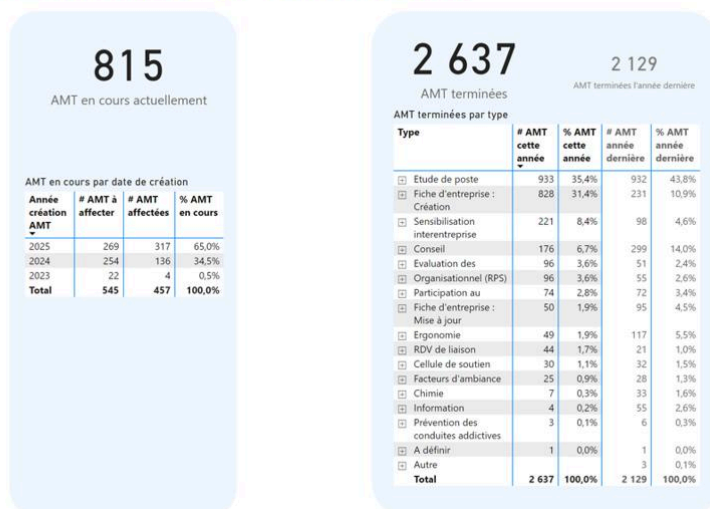
#### Visites réalisées par réalisateur

Role réalisateur	# visites cette année	% visites cette année	# visites année dernière	% visites année dernière
☐ Médecin	22 598	55,7%	21 592	49,7%
☐ IDEST	17 472	43,1%	21 178	48,7%
☐ IDEST d'entreprise	514	1,3%	680	1,6%
<b>Total</b>	<b>40 584</b>	<b>100,0%</b>	<b>43 450</b>	<b>100,0%</b>

- **Médecins : 22 598 visites.** L'activité des médecins est en **baisse** en raison de **deux départs** depuis le début de l'année. Une embauche est prévue mi-juillet et d'autres recrutements sont à venir.
- **Infirmiers : 17 472 visites.**

## Actions en milieu de travail (AMT) :

### Actions en Milieu de Travail (AMT)



- **AMT en cours : 815.**
- **AMT terminées : 2 637 contre 2 129 l'année dernière.**

Les AMT incluent : études de poste, fiches d'entreprise, conseil, RDV de liaison, ergonomie, chimie ...

## Orientations internes :

### Orientations internes sur 2024



#### Détail des orientations internes émises

Type orientation	# orientations internes	# salariés concernés
<b>Orientation médicale</b>	<b>2 593</b>	<b>2 390</b>
Nutritionniste	957	949
Psychologue	732	722
Assistant(e) social(e)	572	556
Addictologue	146	144
Ergothérapeute	123	116
Cellule PDP	53	53
Étiopathe	7	7
Conseiller(ère) Maintien en Emploi	3	3
<b>Total</b>	<b>2 593</b>	<b>2 390</b>

- **2 593 orientations internes** ont été réalisées. Un salarié peut bénéficier de plusieurs orientations.
- Les domaines d'orientation incluent : **nutritionniste, psychologue, assistant social, addictologue ...**

**Recommandations orales et démarche de prévention :**

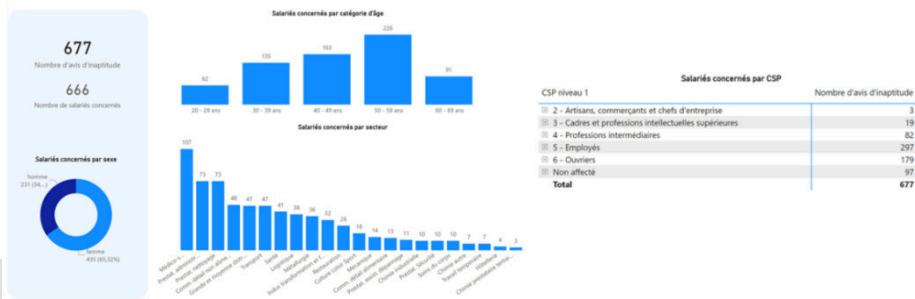
**Recommandations orales et plaquettes de prévention en 2024**



- 9 427 recommandations orales émises.
- 3 291 salariés concernés par des recommandations orales.
- 30 413 plaquettes de prévention distribuées.
- 8 652 salariés concernés par les plaquettes de prévention.

**Inaptitude :**

**Salariés concernés par une inaptitude**



- 677 avis d'inaptitude émis avec 666 salariés concernés

**PDP performance des plans :**

**PDP – Performance des plans**



- Issues professionnelles des plans de maintien ou de reclassement :
  - **35%** des plans ont été avec **maintien en emploi**.
  - **42,5%** des plans ont été **sans maintien mais avec solution**.
  - **22,5%** des plans ont été **sans maintien et sans solution**.

Le Dr Lattaoui a souligné la **peur de la perte d'emploi** chez les salariés et la difficulté des situations d'inaptitude.

## 8 : Présentation du dispositif de prévention de la santé mentale du dirigeant

Ce dernier point de l'ordre du jour est une présentation détaillée du nouveau dispositif de prévention de la santé mentale spécifiquement conçue pour les dirigeants, mentionné plus tôt dans le rapport moral sous le nom de "**dispositif Amarok**". Ce dispositif innovant et confidentiel vise à soutenir la santé mentale et le bien-être des dirigeants d'entreprise.

Le dispositif est accessible via un **QR code** visible sur le portail adhérent. Il est entièrement **confidentiel et anonymisé**.

Il s'agit d'un **test en ligne** de **28 questions** évaluant la santé et le bien-être du dirigeant.

Le résultat du test indique une **balance équilibrée ou déséquilibrée**. Si le score est **supérieur à 4,5 sur 7**, une **orientation** est proposée.

Cette orientation se fait via un formulaire et un contact avec le partenaire, **Amarok**. Le dirigeant peut alors échanger avec un **professionnel de santé** (psychologue du travail, médecin ou infirmier).

Le dispositif est **volontaire** et le chef d'entreprise peut **stopper le processus à tout moment**. Il a la liberté de choisir d'être suivi par son médecin du travail ou par un autre médecin que celui qui suit son entreprise.

L'objectif n'est pas de "chercher le burn-out" mais de **mesurer le bien-être général** et l'état de santé global en fonction de l'activité quotidienne.

Le dispositif est déjà **en place dans 80% des services** sur le territoire national.

Un adhérent a interrogé sur l'existence d'un lien avec le **Tribunal de Commerce** et le dispositif **APESA** (Association Professionnelle d'Entraide et de Soutien aux Entrepreneurs). Il a été précisé qu'il n'y a **pas de lien direct avec APESA**, mais que les deux dispositifs ne sont **pas concurrents**. L'initiative de Santra Plus vise à intervenir "**beaucoup plus en amont**" que l'APESA, qui intervient souvent lorsque les difficultés sont déjà importantes.

Le système est nouveau et des **ajustements** sont prévus. L'objectif est que l'auto-évaluation de la santé mentale devienne un réflexe naturel pour les dirigeants, permettant une prise en charge précoce.

Le dispositif avec Amarok est **lancé et opérationnel**. Il sera promu auprès des adhérents pour encourager l'auto-évaluation et la prise en charge précoce.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de l'Assemblée, déclare la séance levée à 19h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur le Président.

Sébastien MARIN  
Président de Santra Plus